

COMPTE RENDU CHS-CT DU 24 mars 2016.

Cette réunion s'est tenue sur la journée.

L'ordre du jour :

- Bilans de la campagne DUERP et des réalisations du Plan Annuel de Prévention (PAP) 2014/2015.
- Examen du DUERP et du PAP de la campagne 2015/2016.
- Bilan du budget 2015.
- Examen du budget 2016.
- Examen des registres Santé et Sécurité au travail et accidents de service.
- Rapport 2015 de la médecine de prévention.
- Bilan des exercices d'évacuation 2015.
- Questions diverses.

Cette instance a été présidée par M. Chapon.

Les responsables des ESI de Clermont-Guichard et Nevers étaient présents.

Le docteur Leschers n'a pu participer que l'après-midi.

Absents : Les responsables de Clermont-Parlette et de Limoges, et M. Thiebaut (ISST)

➤ En préambule, la CGT a lu une déclaration liminaire :

« Monsieur Le Président,

Les représentants CGT ne peuvent pas passer sous silence l'actualité nationale qui impacte chacun d'entre nous.

En effet nous sommes à une semaine d'une mobilisation générale des salariés du privé et du public sans oublier la jeunesse pour le retrait du projet de loi travail.

S'il était adopté, il réduirait encore une fois les droits des salariés.

Depuis un siècle, le patronat dénonce ce « carcan » que serait le Code du travail.

Au nom de la relance de l'activité, de la modernisation, etc...les lois Macron et Rebsamen ont déjà commencé ce travail de destruction des droits des salariés.

Pourtant l'OCDE reconnaît qu'une législation protectrice des salariés n'influe pas sur la destruction ou la création de postes.

Dans notre pays, on ne parle jamais des salariés « carbonisés » au travail, victimes d'une guerre économique. Mais chaque année, ce sont 500 accidents mortels au travail, 700 suicides, 650 000 accidents avec arrêts, 4 500 handicapés directement liés au travail. Des chiffres ? Non, des vies ruinées, invisibles, méprisées...des femmes, des hommes renvoyés au chômage, à la précarité, à la misère...

Le code du travail n'est ni obèse ni illisible. Il permet déjà aux employeurs trop de dérogations défavorables aux salariés.

Les pistes de réforme du Code du Travail, énoncées à ce jour, sont inacceptables et représentent l'un des pires reculs sociaux depuis la libération.

Pour preuve l'article 44 de ce texte sous le « beau » titre « moderniser la médecine du travail » va dénaturer le rôle des médecins et représente un danger pour les droits des salariés.

Le ministre du travail a choisi de donner au médecin du travail le rôle d'estimer l'aptitude d'un salarié à assurer la sécurité de tierces personnes. Or les professionnels de la santé au travail, eux, ne souhaitent pas

être assimilés à une médecine de contrôle, qui donne les autorisations. Cette tâche d'aptitude sécuritaire renverrait à une médecine de sélection et annihilerait le but premier de la médecine du travail : faire de la prévention. Car, inévitablement, les salariés ne verraient plus les médecins du travail comme des professionnels de confiance censés les conseiller sur leur santé, mais davantage comme des agents de contrôle ayant le pouvoir de leur faire perdre leur emploi. Et, donc, à qui ils dissimuleraient leurs soucis de santé.

Vous aurez compris Monsieur Le Président les représentants CGT de la DISI Pays du Centre sont très inquiets sur l'évolution des conditions de travail des salariés de notre pays.

Nous ferons tout, à notre niveau, pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble de nos collègues. »

Réponse du président :

-Pas de commentaire sur le projet de loi El Khomri qui concerne les salariés du privé.

-Face aux inquiétudes de la CGT sur l'avenir des conditions de vie au travail, justement le CHSCT est l'instance qui permet d'identifier les risques et d'œuvrer pour y remédier.

CGT : La fonction publique n'est pas déconnectée du secteur privé. Nos statuts découlent du code du travail. Si le code du travail change, nos statuts aussi. Le projet de loi Travail contient un article à propos des fonctionnaires dans le cas de changement d'employeur. C'est en vue de l'instauration de la mobilité dans la fonction publique. Comme nous l'avons déjà dénoncé avec le PPCR c'est la mise en place de la mobilité et la casse de nos statuts.

Les fonctionnaires sont en ligne de mire. La CGT a de sérieuses inquiétudes sur l'avenir.

Le président n'a pas la même lecture du PPCR notamment avec l'augmentation du point d'indice. Il estime que ce protocole va dans le bon sens.

Bilans de la campagne DUERP et des réalisations du Plan Annuel de Prévention (PAP)2014/2015 :

Une synthèse des risques identifiés a été présentée par l'assistant de prévention de la DISI :

- Rappel des différentes étapes avant la signature du DUERP par le Directeur,
- L'ensemble des risques par catégorie,
- Résultats de la DISI comparés à ceux de l'ensemble de la DGFIP,
- Présentation détaillée des 3 principaux risques recensés
 - => Risques liés aux déplacements et aux chutes (routiers, glissades...). 37 %
 - => Risques liés aux situations d'expositions dues aux exigences du travail. 9 %
 - => Risques liés à l'activité physique. 9 %
- Les risques spécifiques de certaines unités de travail.
 - => Exploitation informatique, CID, atelier éditique et SIL.

Une synthèse du PAP :

- 87 axes d'actions prioritaires identifiés après étude du DUERP.

Nous a été détaillé la répartition par type (organisationnel, technique et humain) du nombre de risques par établissement.

Le total de risques par établissement :

-Clermont-Ledru ENFIP => 1	-ESI Limoges => 7
-ESI Parlette => 11	-ESI Nevers => 10
-ESI Guichard => 57	-Nevers ENFIP => 1

Au 31/12/2015, sur les 87 risques identifiés 19 restaient à traiter.

Les actions non faites ont été reprises sur la campagne DUERP 2015/2016.

Les représentants CGT tiennent à disposition les documents aux agents intéressés.

En réponse au doute émis par les OS de la réelle participation de tous les agents à la campagne des recensements des risques professionnels, la direction réfléchit à une proposition pour formaliser les réunions par services.

La CGT : L'examen de ces bilans appuie nos revendications concernant nos collègues travaillant en CID. La direction doit agir avant que les situations s'aggravent => problème d'effectifs, flux tendu en continu, interventions dans des services DDFIP qui sont eux aussi à flux tendu.

Le Président est conscient des réelles difficultés auxquelles ces services sont confrontés. Sur les problèmes d'effectifs, une réflexion est en cours notamment avec les DDFIP. Il apporte une grande vigilance sur ce point et donc les conditions de travail.

Mais il est confronté à un problème d'attraction de certaines résidences comme l'Indre.

À noter => Il a précisé que les équipes CID jouent un rôle essentiel.

La CGT a reconnu que ces propos sont valorisants pour nos collègues. Mais il est urgent que les solutions suivent...

La CGT a demandé qu'un recensement soit fait pour les fauteuils autres que ceux attribués avec prescription médicale qui ont besoin d'être changé.

=> demande à l'étude pour l'organiser sur tous les ESI.

La direction rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse de 10 %.

Plusieurs formations prévues au PAP 2015 n'ont pas eu lieu faute de participants.

Elles sont reportées en 2016.

Examen du DUERP et du PAP de la campagne 2015/2016

Nombre de risques recensés par :

DISI => 10

Guichard => 74 dont 1 de niveau B

Parlette => 41 dont 1 de niveau B

Limoges => 17

Nevers => 40

27 concernent tous les agents

L'ensemble des représentants des personnels ont émis un avis positif sur le DUERP 2015/2016.

Bilan du budget 2015.

Pour rappel la dotation de la DISI est calculée par rapport au nombre d'agents => 2015 : 367 agents.

La totalité des crédits de 44 293€ a été utilisée.

L'utilisation est faite en fonction des besoins et non fixée pour chaque établissement en fonction du nombre d'agents.

ESI Guichard : 14 053,29

ESI Parlette : 7 371,48

ESI Limoges : 6 641,12

ESI Nevers : 15 523,72

Coût total des formations financées par le CHSCT : 11 058€ (25 % du budget total).

Limoges 1 150€, Nevers 2 400€ et Guichard-Parlette 7 508€

Examen du budget 2016

Total des crédits : 44 054€ pour 360 agents

Le CHS a donné son accord pour engager les dépenses pour mener plusieurs actions présentées.

À la demande de l'ensemble des représentants des personnels, certaines actions seront cofinancées à 50 % par la DGF. (pour ex : laveuse industrielle, formation habilitation électrique, stores pour fenêtres)

Comme les retours sur le stage « gestion du stress » sont très positifs et que les agents sont demandeurs, 2 stages (1 pour encadrants et 1 pour agents) seront proposés en 2016.

Par contre la CGT a tenu à dénoncer cet état de fait. Tant que l'Administration ne s'attaque pas aux causes du stress maintes fois dénoncées par la CGT, notre CHSCT aura « beau jeu » de proposer ces stages. Ceci revient à mettre « un petit pansement sur une plaie béante » !

La réfection des dalles défectueuses du 1^{er} étage du l'ESI Nevers sera inscrit dans le plan immobilier triennal (devis allant de 29 880€ à 63 185€). En dehors de la DGF et du CHSCT, des crédits spécifiques immobiliers peuvent être alloués par la centrale.

À tous les agents : Les représentants CGT tiennent à disposition le détail des actions décidées pour chaque ESI et leurs demandes sont transmises à chaque responsable d'ESI concerné.

Examen des registres Santé et Sécurité au travail et accidents de service:

Depuis le dernier CHS, il est à déplorer 4 accidents sur Guichard (dt 1 de trajet domicile-travail), 1 accident sur Limoges et 1 sur Nevers.

Le médecin de prévention en est tenu informé par l'administration.

Rapport 2015 de la médecine de prévention :

Le médecin prévoit avant la fin de l'année de faire une visite complète de l'ESI de Guichard.

Pour Limoges, la situation est très critique. Depuis la dénonciation de la précédente convention (avec médecin du secteur privé), c'est celui de la Creuse qui suit le dept 87.

Si aucun nouveau médecin arrive, les visites ne pourront plus être assurées.

Compte-rendu annuel d'activité de la médecine de prévention concernant l'ensemble des agents des 4 ESI (CID excentrés compris) et direction :

	Effectifs total	Agents en surveillance médicale spéciale	Agents surveillance médicale quinquennale	Accident de service ou trajet
ESI Limoges	68	34	9	0
ESI Nevers	74	29	16	0
ESI Guichard	138	112 (dt 40 vacataires)	26	3
ESI Parlette	62	28	8	1
DISI direction	18	0	7	0

Le médecin a rappelé dans son rapport que les visites médicales annuelles dites spéciales concernent les agents exposés à des risques particuliers. La liste des postes à risques est fixée, après les recommandations du CHSCT ministériel, par le CHSCT en concertation avec l'assistant de prévention et le médecin de prévention.

Parmi les agents examinés, les risques rencontrés sont, par ordre décroissant de fréquence :

1. postures et gestes répétés
2. port de charges et manutention
3. risque de blessures
4. empoussièrement
5. bruit
6. charge mentale élevée
7. sollicitations visuelles
8. conduite automobile
9. décalage horaire
10. risque d'agression

Concernant les RPS (risques psy-sociaux), à part quelques cas, il n'y a pas de problème. Le médecin précise que dans le cadre des visites médicales en dehors du système avec convocation 3 agents ont demandé de le rencontrer.

Pour 2015 aucune visite n'a été faite concernant le suivi post-professionnel.

Les dépistages ophtalmologiques et la surveillance audiométrique ont été également réalisés.

Les visites de postes et de services ont pu également être réalisées par les médecins pour les sites de Clermont et de Nevers et ont fait l'objet d'un compte-rendu aux représentants des personnels.

L'administration a présenté les bilans d'exercices d'évacuation des 4 établissements.

Questions diverses:

Rapport de la visite de la délégation de notre CHSCT du 21 janv à la CID de la Corrèze :

- délégation composée de 3 représentants des personnels et de l'assistant de prévention.
- accueil fait par l'AFIPA du dept19
- prévoir d'aménager l'arrière du véhicule de service afin de ne plus avoir le matériel qui bouge et des bras ergotron
- constatation d'absence de médecin de prévention sur le dept19.

Le docteur Lescher (médecin sur dept63) se déplace une fois par mois depuis janvier afin d'assurer les cas urgents et les visites médicales particulières.

Le retour est positif. La CGT qui est à l'initiative de cette action a demandé que l'administration nous propose assez vite une nouvelle visite de CID excentrée.

Mais comme pour la 1ère visite, nous laissons à l'administration le choix de la prochaine CID à visiter.

Les représentants CGT présents à cette réunion :

- Alain Bost et Francis Reix en qualité de titulaires
- Pascale Baldo en qualité de suppléante
- Sylvie Marcel en qualité d'experte.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et comptes-rendus sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>